

LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-N° 10/2022 Page 1/2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept février à 09h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE et à la salle des congrès de la mairie de Trèbes, sous la Présidence de Monsieur Eric MENASSI, Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 18 Date de convocation du Comité : 10 février 2021

Mesdames	LOIS Lydie	Syndicat du BV Orbieu-Jourres		
	BOYER-CORCUFF Marie-Laure	SIAH Corbières Maritimes		
	VIEU Brigitte	SIAH Fresquel		
Messieurs	MENASSI Eric	Syndicat Mixte Aude Centre		
	DEMANGEOT François	SIAH Fresquel		
	DEDIES Daniel	Conseil Départemental 11		
	JAMMES Michel	SIAH Berre et Rieu		
	CASATO Didier	SIAH Berre et Rieu		
	DIMON Jacques	SIAH Fresquel		
	BARTHES Jean Pierre	Syndicat Mixte Aude Centre		
	FAURAN Jean Paul	SIAH Corbières Maritimes		
TITULAIRE	S REPRESENTES :			
	GINIES Alain (CD11)	représenté par	LARRUY Marie Ange	
	BELARD Xavier (SMDA)	représenté par	LACOMBE Gérard	
	CARALP Alain (SMDA)	représenté par	RIO Jean Louis	
	DEVIC Bernard (SIAH Corbières Maritimes)	représenté par	PUJOL Michel	
	MAGRO Christian (SMAC)	représenté par	VAUJANY Aline	
	FABRE Alain (SMAC)	représenté par	SIRE Bernadette	
	BARDIES Pierre (SMAH HVA)	représenté par	FERNANDEZ David	

Mme. Aline VAUJANY a été nommée secrétaire de séance.

OBJET: MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Le Président propose de modifier un dossier de demande de subvention pour la **Communication**, concertation, sensibilisation, formation à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Le Président rappelle la délibération n°49/2021 du 16/09/2021, approuvant le plan de financement de l'opération « Communication, concertation, sensibilisation, formation à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques » d'un montant global de dépenses de 360 000 € et corres RECUIEN PREFECTURE 2021-2022 et 2023 du Contrat de Bassin Versant de l'Aude.

1e 84/83/2822

Application agréée E-legalite.com

Suite au comité de programmation - CD GEMAPI du 14/10/2021, les financeurs ont souhaité que le dossier soit modifié et déposé dans un premier temps pour les années 2021/2022 pour un montant de dépenses de 180 000 € ; un deuxième dossier sera déposé en temps voulu pour la période de 2023.

Aussi, il convient de modifier le plan de financement de ce dossier comme suit :

Financeurs	Assiette Eligible en € TTC	% Subv.	Total
AGENCE DE L'EAU RMC	180 000 €	50 %	90 000 €
REGION OCCITANIE	180 000 €	20 %	36 000 €
DEPARTEMENT DE L'AUDE	141 250 €	10 %	14 125 €
AUTOFINANCEMENT	180 000 €	22.15 %	39 875 €
TOTAL	180 000 €		

Le Comité Syndical ouï l'exposé et à l'unanimité des voix :

APPROUVE la modification du plan de financement de la demande de subvention pour la Communication, concertation, sensibilisation, formation à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

AUTORISE le Président à demander les subventions auprès des partenaires identifiés

AUTORISE le Président à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Eric MÉNASSI

AUDIS Ident du SMMAR

S.M.M.A.R.

Affiché le 09/03/2022

Publié le